

Grand conseil: Prestations complémentaires pour les familles

09.11.2010. Déclaration de Jacques-André Haury, député, au Grand conseil vaudois à propos de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté EMPL 288.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La lutte contre la pauvreté peut procéder de deux logiques différentes.

La première est la logique de l'égalité : puisqu'il y a des plus riches et des plus pauvres, il convient de réduire les inégalités en prenant aux uns ce qu'on donne aux autres.

La seconde est la logique du mérite : elle incite les individus à puiser dans leurs propres forces les moyens de se sortir de leur situation de précarité. Les démarches visant à donner une formation professionnelle aux jeunes sans emploi, par exemple, relèvent de cette logique du mérite.

A l'exception de quelques idéologues simplificateurs auxquels aucun de nous n'appartient, chacun reconnaît qu'une politique sociale équilibrée doit appliquer conjointement ces deux démarches. Mais une clarification de ces notions est probablement utile si l'on veut sortir de certains blocages idéologiques. A ce sujet, on peut regretter que les propos de Hugo Fasel, directeur de Caritas, tout-à-l'heure sur RSR, soient plutôt de nature à entretenir la confusion... Peut-être le colloque national d'aujourd'hui mettra-t-il de la clarté dans les esprits.

Le projet de prestations complémentaires pour familles participe de la seconde démarche : celle qui vise à encourager les plus démunis à puiser dans leurs propres forces les moyens de s'en sortir.

Dans le programme du parti libéral vaudois de 1997, on pouvait lire, sous le titre « politique sociale » :

La politique sociale ne doit pas tendre à développer des assistés perpétuels, nourris et logés, tout en les laissant au bord du chemin. Il s'agit de les remettre en route ! »

Sur le plan des principes politiques, le projet qui nous est soumis est donc parfaitement conforme à la vision que des libéraux se font de la politique sociale. Bien sûr, ces PC-familles ne vont pas révolutionner tout l'édifice social, et certains demeureront assistés au bord du chemin. Qu'importe, le projet va dans la bonne direction.

Comme je l'ai dit en commission, ce n'est pas parce qu'une politique libérale est développée par un ministre socialiste qu'il conviendrait de s'y opposer.

La rente-pont AVS relève de réflexions plus techniques, mais elle mérite aussi d'être soutenue.

D'accord, disent les opposants, mais c'est le financement qui pose problème. C'est en réalité le véritable objet du litige. Les opposants refusent absolument tout prélèvement supplémentaire sur le travail. Leurs arguments ne sont pas sans fondement. Mais ils doivent être relativisés :

- 0,06%, cela signifie 6 pour 10'000.- Ce taux, inscrit dans la loi, ne pourra être modifié sans décision du Grand Conseil, elle-même soumise au référendum. Et la commission a proposé que les milieux économiques soient davantage associés au pilotage du système
- M. le Conseiller d'Etat considère que le partenariat entre les pouvoirs publics et les salariés, exprimé par ce modeste prélèvement, rapproche le système des PC-familles du monde du travail, alors que l'aide sociale en est totalement déconnectée. Sur le plan des principes, cette argumentation ne peut pas être écartée d'un revers de main.

Les députés Vert'libéraux acceptent l'entrée en matière